



# SEV N°3

Le journal du Syndicat du personnel des transports



YVES SANCEY

## ENGAGEMENTS

# Avec vous sur le terrain

Edito de Giorgio Tuti, président du SEV

▶ 2 et 6

Il est parfois difficile de porter un regard sur les nombreux défis politiques et syndicaux dans lesquels nous nous engageons alors qu'en parallèle la guerre fait rage à quelques milliers de kilomètres de chez nous. L'Union syndicale suisse a d'ailleurs ouvertement critiqué l'invasion russe en Ukraine.

Malgré ce contexte, les thèmes qui nous occupent en ce premier semestre sont nombreux. Notre engagement dans la récolte de signature contre AVS 21 est déjà un succès. Le référendum a d'ores et déjà abouti avec plus de 100 000 signatures récoltées en un temps record.

Il en va un peu autrement pour l'autre référendum concernant l'impôt anticipé sur les obligations: il est impératif de renvoyer les signatures rapidement car le délai de récolte touche bientôt à sa fin.

Outre ces deux objets, le mouvement syndical s'engage ces prochains mois dans deux initiatives d'importance: dans un premier temps celle sur les crèches lancée le 8 mars qui demande notamment des places en nombre suffisant et à prix abordable. Ce texte, bien au-delà du débat de société visant à mieux répartir les tâches au sein des couples, met en lumière un enjeu syndical majeur, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Le second objet central dont la date de lancement n'est pas encore fixée, c'est l'initiative sur les bénéfices de la Banque nationale suisse, dont une partie devrait revenir à l'AVS que nous souhaitons absolument renforcer.

Bien sûr, notre engagement ne se limitera pas à ces récoltes de signatures.

Syndicalement, de nombreuses

conventions collectives sont en voie de renouvellement et le défi majeur consiste à maintenir leur bon niveau alors que la pandémie a laissé des traces dans les finances publiques. Le soutien économique pour la branche que nous avons obtenu politiquement doit permettre aux entreprises de ne pas faire payer les pots cassés au personnel. Nous y veillerons tout particulièrement.

Tous ces défis nécessitent l'engagement de toutes et tous. Le SEV a cette chance inestimable de compter sur un large réseau de militant-e-s fidèles disposé-e-s à mettre la main à la pâte lorsque cela est nécessaire.

Entre l'appareil syndical professionnel et la base militante, le lien est étroit et la fin de la pandémie permettra d'augmenter les actions de terrain qui nous sont si chères et qui font notre force.

## Navigation

CCT CGN signée sur le «Rhône». Un résultat positif avant les salaires

4

## Pétition

Mécaniciens B100 chez Intervention contre l'inégalité de traitement

5

## Aviation

Deux CCT signées à Cointrin chez Swissport et Vebege

5

## AG CGN

L'AG de la section VPT Lac Léman se tiendra le mardi 29 mars à 16h15 au chantier naval d'Ouchy. Cette dernière sera marquée par l'élection ou le renouvellement des membres du comité, ainsi que de son nouveau président.

## IPC aux TL

La CCT tl dit que l'IPC est garanti. Pour indexer les salaires au coût de la vie, c'est l'indice de novembre 2021 qui fait foi, à 1,5%. La CCT dit que l'on peut y déroger après négociation. Après deux séances, la direction a indiqué qu'elle n'irait pas au-delà de 0,75%. Sans contreparties. Le SEV a soumis ce résultat au personnel qui a voté massivement par correspondance et un confortable NON s'est exprimé pour refuser de déroger à l'indexation prévue. La balle est dans le camp de la direction. Prochaine étape pour le personnel : l'Assemblée générale du 16 mars pour décider de la suite (cf. p. 8).

## IPC aux TPG

La consultation du SEV-TPG est terminée (voir notre dernière édition). Les membres se sont prononcés à 98% pour donner mandat au SEV afin d'exiger auprès de la direction une augmentation de salaire équivalente au renchérissement de 2021, soit 1,3%. Le renchérissement intégral des salaires c'est maintenant ! En cas de refus des mesures de luttes seront engagées. Une négociation sera donc entamée afin de faire valoir cette revendication d'indexation.

## Ukraine

L'Union syndicale suisse (USS) se joint à l'appel de la Confédération syndicale internationale (CSI) et de la Confédération européenne des syndicats (CES) pour exiger l'arrêt immédiat des actes de guerre en Ukraine. Elle se solidarise avec les manifestations locales et internationales de solidarité pour la paix et la population ukrainienne. De nombreux syndicats ont participé aux manifs comme ici à Zurich samedi avec près de 40'000 personnes.



Malgré le fait de ne pouvoir se voir en présentiel, les participant-e-s ont applaudi Giorgio Tuti pour tout son travail fait ces dernières années

## CONFÉRENCE DES SECTIONS 2022

# Priorités, échanges et bataille des retraites

**Yves Sancey**  
yves.sancey@sev-online.ch

**Le 15 février a eu lieu la traditionnelle Conférence romande des sections, en ligne. Lors de ce moment riche en échanges ont été présentées et discutées les priorités du SEV. Pierre-Yves Maillard, président de l'USS, a ensuite expliqué avec pédagogie les enjeux du « combat de la décennie » autour des retraites.**

Après la pause de 2021 due à la pandémie, la Conférence romande des sections 2022 a été appréciée et vécue comme un moment riche d'échanges selon les échos recueillis auprès d'une partie de la cinquantaine de participant-e-s en ligne. Pour sa première intervention en Romandie en tant que vice-présidente SEV, Valérie Solano a présenté les trois temps forts du SEV en 2022 : les cinq Conférences de sections sur toute la Suisse, les Journées de branches au printemps et le Congrès le 27 octobre.

### Politique sociale

Les retraites étant au cœur de l'intervention de l'invité, le président Giorgio Tuti a rappelé rapidement que les enjeux ne vont pas manquer sur ce thème. Après l'aboutissement du référendum contre AVS21, Tuti espère que le SEV sera à la pointe également pour la récolte de signatures pour l'initiative « Renforcer l'AVS avec les bénéfices de la Banque nationale » et dans la campagne qui s'annonce pour obtenir une 13e rente AVS. « On me pose beaucoup la question de savoir comment financer ce qui n'est pas un luxe mais une nécessité. L'apport de la BNS serait largement suffisant ! » explique Tuti.

### Recruter et se renforcer

Le vice-président SEV Christian Fankhauser a insisté pour sa part sur la nécessité de penser le recrutement comme un outil pour se renforcer. « C'est indispensable de conserver, voire d'améliorer notre taux d'organisation : cela permet de

négocier avec les employeurs dans un meilleur rapport de force, insiste-t-il. Avec le départ prochainement à la retraite de la génération du babyboom, il est d'autant plus important de syndiquer les jeunes collègues. La bonne nouvelle, c'est qu'en 2021 on a cassé la tendance à la baisse », jubile-t-il. Le SEV a recruté 1618 nouveaux membres l'année dernière, le chiffre le plus élevé depuis 2014. Fankhauser a également informé de l'importance de renforcer les représentations des travailleurs dans les caisses de pensions pour y combattre les baisses des taux. « Dans les ETC aussi, il faut développer davantage de modèles de retraite anticipée », a-t-il souligné. Il a aussi rappelé l'effort mis par le SEV pour trouver des solutions de branche pour des reconversions professionnelles en lien avec la digitalisation ou une incapacité de travail. Le long combat pour convaincre les entreprises se poursuit. Valérie Solano a évoqué la poursuite de la politique CCT du SEV, qui est un succès, mais a mis en garde : « Nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers, mais continuer à nous battre, montrer que tout le monde est concerné et capable de se mobiliser. » En ce sens, le SEV prévoit une forte présence sur le terrain auprès des membres CFF en juin en Suisse allemande et en septembre en Suisse romande.

### Politique des transports

Daniela Lehmann, coordinatrice de la politique des transports du SEV, a expliqué dans un très bon français que « le SEV peut être fier du fait que le Conseil fédéral l'a suivi sur de nombreux points ces dernières années. La crise du Covid a aussi montré clairement que la coopération doit être au premier plan dans les transports publics, plutôt que la concurrence. » De même, en ce qui concerne le changement climatique, presque tout le monde a compris entre-temps que les transports publics font partie de la solution. Là aussi, la politique est appelée à mettre en place les conditions-cadres appropriées, par exemple pour le transfert des marchandises de

la route vers le rail. Giorgio Tuti a ajouté qu'au niveau européen aussi, « nous allons y booster la coopération et, en ce sens, la Suisse est un modèle à exporter ». Il a aussi fait part de son annonce au dernier Comité de ne plus se mettre à disposition pour un nouveau mandat de président du SEV : « J'imaginai l'annonce de mon départ de façon différente. Mais on va se revoir au Congrès. » Les participant-e-s l'ont chaleureusement applaudi (photo) pour toutes ces années au service du SEV et des membres.

### « Combat de la décennie »

Le président de l'USS Pierre-Yves Maillard a ensuite fait une présentation très appréciée en vulgarisant le thème-clé de la prévoyance vieillesse. « Nous sommes engagés dans un combat qui peut être considéré comme celui de la décennie » a-t-il prévenu. « Que ce soit de manière défensive pour lutter contre les projets de démantèlement de la droite ou de manière offensive avec nos propositions, la thématique va être très présente ces prochaines années. »

La bataille se joue en grande partie sur une idée simple que la droite essaie d'imposer : l'augmentation de l'espérance de vie conduit forcément à une élévation de l'âge de la retraite. Maillard nous invite à une bataille centrale contre cette perspective trompeuse : « La Suisse est plus riche que jamais. Dès lors, nous devons sortir de la question démographique qui nous pollue l'esprit, a-t-il insisté. La situation est absurde puisque d'un côté on nous dit qu'on ne peut plus se payer ce système de retraite et, de l'autre côté, la BNS stocke 100 milliards d'argent public en tant que réserve pour distribution ! D'où la question à 100 milliards : à quoi dépenser cet argent ? Il doit revenir à la population et une petite partie suffit déjà à régler les problèmes de l'AVS, comme le propose l'initiative que vient de lancer l'USS. » Cette intervention a permis d'aérer l'esprit pour se décontaminer des discours alarmistes. Informer et faire réfléchir, le but de cette Conférence a donc été complètement atteint.

## ASSISTANCE JUDICIAIRE

# «Nous voulons proposer le top à nos membres»

Markus Fischer  
markus.fischer@sev-online.ch

Entrée au SEV en 2008, Franziska Schneider a repris la direction du service juridique du SEV depuis le 1er janvier 2022. Elle siège aussi à la Caisse de pension des CFF depuis 2017. Quels sont les défis du service juridique. Interview :

**Franziska, quelles étaient tes tâches jusqu'ici au service juridique, et quelles en sont tes nouvelles ?**

Jusqu'ici j'ai surtout traité les dossiers d'assistance judiciaire et répondu aux demandes individuelles, etc. Ce qui est maintenant nouveau, c'est le travail administratif et de coordination qui sera au premier plan. Par exemple les autorisations pour l'octroi d'un avocat, les contacts avec nos avocats-conseil, les discussions sur certains cas qui peut-être devront être amenés devant un tribunal, le traitement de questions juridiques d'ordre plus général pour les négociations CCT par exemple, ou la coordination avec d'autres syndicats, ainsi que la gestion du personnel. Je me réjouis de tout cela.

**L'assistance judiciaire profession-**

**nelle est l'une des prestations les plus importantes du SEV. Comment les cas ont-ils évolué ?**

Depuis mon arrivée au SEV en 2008, les cas d'assistance judiciaire ont considérablement augmenté, cependant ces dernières années le nombre s'est stabilisé : on compte actuellement entre 600 et 800 cas par année. Il s'agit de nouveaux cas qui s'ajoutent à ceux qui sont déjà en cours.

**Comment expliques-tu cette augmentation ?**

Le travail est devenu de manière générale plus complexe et plus incertain. Et les attentes envers le SEV sont aussi plus grandes. Nos membres s'adressent à nous beaucoup plus vite avec des questions, et ainsi nous pouvons intervenir également plus vite et leur apporter notre soutien. Car si quelqu'un a un délai de trente jours pour réagir et qu'il vient nous voir seulement le 28e, les choses sont plus compliquées pour notre intervention.

**Quels sont les principaux objets des assistances judiciaires ?**

La plupart du temps les problèmes portent sur des maladies, des conflits sur la place de travail et des accidents de la circulation. Les accidents professionnels sont moins nombreux, parce

que les entreprises ont investi dans la prévention des accidents. Ceci fonctionne et la sécurité est dans tous les esprits. Il y a aujourd'hui plus d'accidents sur le chemin du travail ou durant les loisirs, en faisant du sport. Pour ce qui est des maladies, les problèmes psychiques ont augmenté par rapport aux problèmes physiques.

**Pourquoi ?**

Cette évolution caractérise l'ensemble de la société. Les raisons sont l'augmentation de la productivité, les réorganisations, les incertitudes et d'autres charges qui pèsent sur les gens. Par le passé, on était habitué à devoir parfois serrer les dents, mais aujourd'hui on considère que cela est normal et c'est difficile à supporter, surtout si l'employeur manque de reconnaissance ou ne sait pas la montrer. Le problème est aussi qu'avec la pression des délais et des exigences, on a moins de temps les uns pour les autres et on communique moins. Lorsque certaines limites sont dépassées, cela finit par atteindre les gens.

**Est-ce que le service juridique du SEV aide aussi les pensionné-e-s ?**

Tous nos membres ont droit à nos prestations dont l'assistance judiciaire. Nous apportons notre aide pour les problèmes d'ordre professionnel

mais aussi pour ceux en rapport avec l'AVS, la caisse de pensions, les prestations complémentaires et d'autres questions liées à la pension. Par contre nous n'intervenons pas dans les problèmes d'héritage, de divorce, de location ou d'abonnements. Pour les cas non professionnels, nos membres peuvent souscrire à la Coop Protection juridique : la SEV-Multi leur est proposée à 78 fr. par année pour tous les membres de la famille vivant sous le même toit. Dans le cadre de l'assistance judiciaire professionnelle, nous n'intervenons en principe pas pour les proches. Il est également important de savoir que nous décidons si un dossier est transmis ou non à un avocat. Si quelqu'un choisit lui-même de s'adresser à un avocat, nous ne prenons pas en charge les frais.

**Combien de collaboratrices et collaborateurs comptes-tu dans ton service juridique ? L'effectif est-il suffisant ?**

Pour la Suisse allemande, Mario Schmid, Wossen Aregay et moi sommes responsables des cas, pour la Suisse romande c'est Vincent Brodard et Elodie Wehrli qui se chargent des dossiers, et nous sommes assistés par nos collaboratrices administratives. Au Tessin, les secrétaires syndicales prennent en charge beaucoup de dos-

siers. Et les autres secrétaires syndicales participent aussi aux assistances judiciaires, en particulier lorsqu'il s'agit d'ETC. Si la masse de travail est normale, nous sommes une équipe suffisante mais lorsqu'il y a des réorganisations ou lorsque les lois changent et qu'il faut réexaminer certains droits, notre travail augmente. Nous avons vécu un véritable tsunami il y a environ 10 ans, avec l'introduction du système salarial Toco aux CFF. A l'avenir aussi des vagues de demandes peuvent être déclenchées par des négociations CCT, des nouveaux systèmes salariaux ou des décisions dans les caisses de pensions, et ceci est toujours assez difficile à prévoir.

**D'autres défis pour le service juridique ?**

La pandémie a montré que nous travaillons encore de manière trop analogique bien que nous ayons déjà quelques structures numériques. Avant tout pour le traitement et l'administration des dossiers nous devons nous améliorer sur le plan technologique. Nous voulons en tous les cas continuer de proposer à nos membres un service de bonne qualité. Durant les dernières années, nous avons obtenu un taux de satisfaction élevé et cela doit continuer ainsi.



© MANU FRIEDRICH

+

-

La population suisse votera sur la réforme AVS 21! Ce texte prévoit notamment la hausse de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans et constitue la première étape d'une hausse pour toutes et tous. Le référendum lancé par les syndicats, les partis de gauche et les collectifs féministes a déjà récolté plus de **100 000 signatures** en à peine 50 jours. Le délai référendaire arrive bientôt à son terme. Il est donc impératif de renvoyer jusqu'au 20 mars les signatures qui sont encore en votre possession.

Pour les collègues passés de Securitrans à **I-ESP-BSI**, la direction régionale romande BSI leur impose certaines semaines de vacances sans consultation préalable. Ceci est inédit aux CFF et ne correspond pas à l'esprit de la Loi sur la durée du travail selon laquelle le personnel doit être entendu avant la fixation des vacances, et il doit être tenu compte de leurs préférences dans la mesure du possible. Le SEV suit l'affaire et est en discussion avec la direction de CFF Infrastructure.



**GIORGIO TUTI** répond

## «Le rail a besoin d'un bon dialogue social»

**L'Année européenne du rail a pris fin le 21 février. Quel est ton bilan en tant que président de la section rail de l'ETF?**

L'objectif principal de l'Année du Rail était de faire prendre conscience aux responsables politiques et au grand public que les chemins de fer font partie de la solution au problème du climat et qu'ils doivent donc être encouragés. Malgré les restrictions dues au Covid-19, cela n'a pas mal réussi. Les syndicats des chemins de fer et leur organisation faitière l'ETF y ont contribué en organisant leurs propres manifestations et actions. Nous avons souligné qu'il ne fallait pas seulement investir dans le matériel roulant et l'infrastructure, mais aussi dans le personnel, sans qui aucun chemin de fer ne peut fonctionner – et qui mérite et attend des salaires et des conditions de travail décentes. Nous avons aussi montré qu'en raison du départ à la retraite des

baby-boomers, les chemins de fer risquent de manquer de personnel, ce qu'ils ne pourront éviter qu'en recrutant plus de femmes. Pour que le rail soit plus attractif pour elles, la CER (représentant les entreprises ferroviaires), a signé en novembre l'accord «Women in Rail» avec l'ETF. L'Année du Rail y a contribué, car les employeurs voulaient eux aussi obtenir du concret. Un projet financé par l'UE est en cours pour mettre en œuvre l'accord. L'exemple montre que les chemins de fer ont besoin d'un dialogue social qui fonctionne bien. L'ETF et la CER se penchent maintenant sur des thèmes tels que la révision de la directive des mécaniciens de locomotives TDD, les contrôles des temps de travail et de repos et la révision de l'organisation du service public (règles sur l'adjudication des lignes ferroviaires).

Giorgio Tuti est président du SEV. Tu as des questions pour lui ou pour le SEV ?  
Ecris à journal@sev-online.ch



## NAVIGATION

# CCT CGN signée à bord du « Rhône »

Yves Sancey  
yves.sancey@sev-online.ch

**Le 15 février dernier, les délégués du personnel SEV, de la direction et du conseil d'administration de la Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman, ont signé la nouvelle CCT CGN. Un résultat positif avant le plat de résistance : les salaires.**

C'est un peu une tradition à la CGN de signer les CCT sur des bateaux. La dernière fois, en 2016, c'était sur l'« Italie ». Cette fois, c'est au port d'Ouchy à Lausanne sur le « Rhône » qu'a eu lieu le 15 février la signature du renouvellement de la CCT CGN. Le matin-même ce bateau-salon Belle-Epoque était inauguré, après trois ans de rénovation, avec des invités cantonaux et fédéraux de marque. Cet investissement dans le matériel et dans le personnel est un double signe d'une entreprise qui croit en son futur. « Ces hommes et ces femmes qui font la CGN, ils le méritent », a déclaré Andreas Bergmann, directeur général de la CGN, tout en précisant avec un certain humour « bien qu'on ait lâché beau-

coup trop ». Ce qui lui valut la réplique immédiate sur le même ton badin de Christian Fankhauser, vice-président SEV, présent pour cette signature : « Vous n'avez pas fini de lâcher ! ». Si le moment est festif, les enjeux à venir – la question des salaires et de la formation – ne sont donc jamais très éloignés, fût-ce sur le ton de la plaisanterie.

Validée par quasiment l'intégralité du personnel et du conseil d'administration, cette CCT CGN entre en vigueur avec effet rétroactif pour ce qui est possible au 1er janvier et pour une durée de quatre ans. Le mandat de départ du comité consistait en un toilettage de la version actuelle au vu du contexte économique. Les délégués ont néanmoins obtenu un certain nombre d'améliorations. « La discussion avec la direction était très ouverte et positive. On a signé une belle CCT. On a pu renouveler et améliorer certains acquis sociaux », déclare Mathias Gay-Crosier, président de la section VPT-Lac Léman du SEV. « Ce n'est pas le conseil d'administration qui conduit les bateaux et qui les fait circuler », souligne le président du Conseil d'administration de la CGN Benoît Gaillard,



De g. à dr. Lionel Simonin (sous-timonier et secrétaire de la section VPT-Lac Léman), Benoît Gaillard (président du Conseil d'administration), Jean-Pierre Etique (secrétaire syndical SEV), Lucienne Ducommun (directrice RH), Christian Fankhauser (vice-président SEV), Mathias Gay-Crosier (capitaine et président section VPT-Lac Léman), Andreas Bergmann (directeur général).

conscient de l'importance d'envoyer des signaux clairs aux travailleurs comme cette CCT de qualité.

Pour Jean-Pierre Etique, secrétaire syndical SEV, qui souligne l'excellent travail de la délégation de négociation, « tout s'est fait dans un climat d'écoute constructif et le bilan est très bon ! On a renforcé de nombreux domaines, notamment dans la durée du travail, la protection du temps libre est améliorée et des prestations sont reconnues, par exemple quand les gens sont rappelés sur leurs congés. Et certains jours fériés sont revalorisés. Pour les travaux salissants, le temps dévolu au changement d'habits est compté comme temps de travail et le personnel dans les soutes des bateaux à vapeur peut se doucher sur son temps de travail. » Le texte précise également qu'en cas de solde négatif dû à la responsabilité de la CGN, le solde est remis à zéro. Plusieurs congés spéciaux ont été augmentés. Un paragraphe sur la sous-traitance a aussi été ajouté dans le préambule.

Pour Lionel Simonin, sous-timonier et secrétaire de la section VPT-Lac Léman, cet accord est « positif », notamment « grâce à certains

garde-fous posés concernant la durée des tours de services et les amplitudes ». Au final, si les discussions ont été aussi constructives, rappelle Fankhauser, « c'est parce qu'un taux d'organisation aussi élevé à la CGN – plus de 90% du personnel est syndiqué – facilite sans aucun doute le dialogue social. C'est aussi grâce aux délégués si on a un tel résultat C'est ce qu'on appelle le rapport de force ! »

Reste le futur plat de résistance, soit le système salarial à renégocier dans son ensemble. « On est de loin pas au bout. On va se retrouver avec quasi huit ans sans revalorisation salariale », résume Simonin. En effet, les améliorations de 2016 avaient néanmoins un bémol, l'absence de négociations salariales pendant trois ans. Les négociations qui se ponctuent par cette nouvelle CCT 2022 avaient également comme condition de ne pas porter sur le système salarial. Les attentes des salarié-e-s de la CGN sont donc très fortes en cette matière : « On ne pourra pas lâcher sur les salaires. J'espère que ça se passera dans le même climat que la CCT. On a les collègues derrière », conclut Simonin avec assurance.



## CFF CARGO

## Il faut plus de transparence pour les profils professionnels

**Markus Fischer.** Chez CFF Cargo, les négociations sur les évaluations des 18 nouveaux profils professionnels ont commencé en février. Le SEV a obtenu ces négociations en contrepartie de son accord pour la reprise du nouveau système salarial des CFF par CFF Cargo. Le SEV a exigé ces négociations parce que les évaluations des profils professionnels effectuées par les spécialistes des salaires du groupe CFF n'étaient que partiellement satisfaisantes. « L'éventail de tâches plus large des nouveaux profils professionnels, c'est-à-dire la plus grande polyvalence des collaborateurs, n'est qu'insuffisamment indemnisé, déplore le secrétaire syndical SEV Philipp Hadorn. Depuis des années, on exige toujours plus de compétences du personnel de la manœuvre et des locomotives. En particulier, aucune solution acceptable n'a encore été trouvée pour la fonction supplémentaire d'examineur wagons et chargement (PWL). »

Comme il existe une certaine marge d'appréciation lors de telles évaluations de fonctions, le SEV souhaitait connaître les bases d'évaluation exactes. CFF Cargo et les CFF n'ont pas été en mesure de les expliquer, car le centre de compétences CFF ne veut soi-disant pas les communiquer. La vice-présidente SEV Valérie Solano va maintenant intervenir auprès de l'entreprise. « Si les CFF continuent à refuser de fournir la preuve de la mise en

œuvre correcte du « système salarial ToCo », cela constitue à nos yeux une violation inacceptable de la CCT et du partenariat social », déclare clairement Philipp Hadorn.

### 3000 francs pour les nouveaux PWL

De plus, sous prétexte de « négociations en cours », CFF Cargo refuse de garantir aux participant-e-s des nouvelles filières de formation PWL au moins une allocation unique de 3000 francs, comme cela a été le cas jusqu'à présent pour tous les diplômé-e-s. « Laisser ce groupe de PWL dans l'incertitude quant à leur indemnisation conduit à l'insécurité et ne témoigne pas de tact et de considération », critique Hadorn.

Mis à part ces points litigieux, les deux premières rondes de négociations se sont déroulées de manière constructive. CFF Cargo semble ne pas être satisfaite de certaines évaluations et se montre ouverte à la recherche de solutions, bien que les positions divergent encore actuellement. De plus, il manque encore des données importantes, par exemple sur le nombre de PWL dans les différentes catégories de mécaniciens et de professions. CFF Cargo doit encore se procurer ces données.

La délégation de négociation du SEV, du VSLE, de Transfair et de l'ACTP est composée d'un représentant de chacune de ces organisations et est conduite par Philipp Hadorn.

## IMPRESSUM

**SEV – le journal du Syndicat du personnel des transports** paraît toutes les trois semaines. ISSN 2624-7828  
**Tirage:** 8 765 ex. (total 34 546 ex.), certifié REMPA au 1er septembre 2021  
**Editeur:** SEV, www.sev-online.ch  
**Rédaction:** Vivian Bologna (rédacteur en chef), Chantal Fischer, Markus Fischer, Françoise Gehring, Michael Spahr, Anita Merz, Patrizia Pellandini Minotti, Yves Sancey (Romandie), Tiemo Wydler  
**Adresse de la rédaction:** Journal SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Bern 6; journal@sev-online.ch; 031 357 57 57  
**Abonnements et changements d'adresse:** muta-

tion@sev-online.ch, 031 357 57 57. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.-.  
**Announces:** Fachmedien, Zürichsee Werbe AG, Laubisrütli 44, 8712 Stäfa; SEVZeitung@fachmedien.ch, 044 928 56 11, www.fachmedien.ch  
**Pré-press:** CH Regionalmedien AG, www.chmediafachmedien.ch  
**Imprimerie:** CH Media Print AG, www.chmediaprint.ch

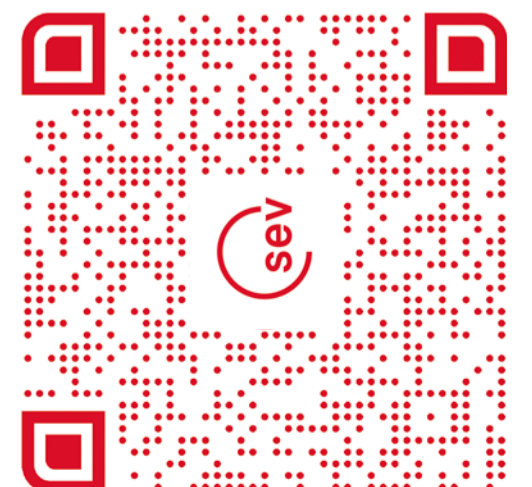
**Le prochain journal paraîtra le 1er avril 2022.**

**Le délai pour les annonces est fixé au lundi 28 mars à midi, celui de l'agenda au mardi 29 à midi.**

**Michael Spahr** Teste tes connaissances LDT sur www.sev-online! Parmi les personnes ayant répondu correctement, nous tirerons au sort celles qui gagneront un prix de notre shop SEV. Délai de participation : 15 mars 2022.

## QUIZ

## Connais-tu la LDT?





MÉCANICIEN-NE-S B100 CHEZ INTERVENTION

# Pétition contre l'inégalité de traitement

Michael Spahr  
michael.spahr@sev-online.ch

**Les mécanicien-ne-s de locs B100 de l'unité Intervention ont remis une pétition à Thomas Bettler (responsable Intervention CFF). 129 personnes issues de l'unité Intervention CFF ont signé cette pétition revendiquant l'équité des salaires. Ils demandent une adaptation au marché à raison de 3000 francs, comme celle que reçoivent les mécanicien-ne-s de locomotives B100 dans d'autres unités de CFF Infra.**

Une délégation de mécanicien-ne-s B100, accompagné-e-s de la présidente centrale LPV Hanny Weissmüller et du secrétaire syndical Urs Huber se sont retrouvés le 17 février devant le siège des CFF à Berne. Ils ont remis la pétition aux responsables des CFF

et exprimé leur mécontentement. Ce dernier s'est accentué pour le personnel chez Intervention depuis l'annonce de l'allocation adaptée au marché allouée aux B100. La direction de Disponibilité et Entretien (VU) a accordé aux mécanicien-ne-s B100 chez Infrastructure (conducteurs-trices de véhicules à moteur / trains jusqu'à 100 km/h) une allocation adaptée au marché de 3000 francs. Or, chez Intervention, les mécanicien-ne-s B100 ne perçoivent pas cette allocation. En plus, dans le cadre des négociations sur le système salarial 2021, les CFF ont refusé la proposition du SEV d'améliorer le traitement de tous les B100.

Ceci a provoqué une forte incompréhension pour le personnel chez Intervention et a été perçu comme un manque total de reconnaissance. Avec plus de 7000 engagements par année - jour et nuit - l'unité Intervention CFF met tout en oeuvre pour ga-

rantir un fonctionnement sans faille. Sur les 16 sites, elle intervient immédiatement quand des dérangements ou des urgences surviennent sur le réseau CFF. « Nous sommes conscients que, hormis en ce qui concerne la conduite du véhicule moteur, notre fonction est différente de celle des B100 d'autres domaines. Cependant, elle n'en est pas moins exigeante, si l'on prend en considération l'étendue des connaissances qui sont nécessaires. Nous ne pouvons pas planifier notre travail à l'avance ni anticiper. C'est sur place que nous devons nous organiser pour intervenir, en fonction de toutes sortes de situations - et ceci jour et nuit. Toujours à la pointe de l'actualité, nous devons disposer d'un niveau de connaissances élevé. Les mécanicien-ne-s B100 chez Infrastructure ont tous suivi la même formation et sont soumis aux mêmes exigences en matière de conduite et de

sécurité. Tous les cinq ans, nous suivons les mêmes examens périodiques », écrivent les pétitionnaires. Tels sont leurs arguments pour demander l'allocation adaptée au marché.

Thomas Bettler, responsable Intervention CFF, a reçu la pétition. Il a promis que les CFF prenaient en compte les revendications des mécanicien-ne-s B100 et allaient étudier de quelle manière réagir.



MICHAEL SPAHR

## Première journée suisse des B100

Le SEV invite toutes les mécanicien-ne-s de locs B100 à une rencontre le mercredi 1er juin 2022 de 10h15 à 16h00 au centre culturel Schützi, Schützenmattweg 15, à Olten. Nous discuterons ensemble des divers problèmes et défis des B100, nous partagerons des informations et établirons des revendications. Avec cette première journée des B100, nous voulons lancer un signal fort et faire entendre notre voix. Plus vous viendrez nombreux, meilleur sera l'impact ! Merci de bien vouloir t'inscrire jusqu'au 15 mai sur [www.sev-online.ch/fr/inscription-b100](http://www.sev-online.ch/fr/inscription-b100) ou en scannant ce QR-code :

[line.ch/fr/inscription-b100](http://www.sev-online.ch/fr/inscription-b100) ou en scannant ce QR-code :



SWISSPORT ET VEBEGO

# 2 CCT signées à l'aéroport



ERIC ROSET

Yves Sancey  
yves.sancey@sev-online.ch

**Après des mois difficiles et incertains à l'aéroport de Genève, les salarié-e-s de Swissport et de Vebego, retrouvent de la stabilité. Deux CCT ont été approuvées par le personnel, défendu par les syndicats SEV GATA et ssp, et les directions.**

Depuis le 1er mars 2022, une nouvelle CCT, conclue entre Swissport Genève et les syndicats SEV GATA et ssp, est entrée en vigueur. Sa durée est limitée à 20 mois. Après plusieurs mois d'incertitudes liées au ralentissement des vols en lien avec la pandémie, une forte dégradation de leurs conditions de travail malgré une mobilisation exemplaire au début de l'année 2021 (photo), l'horizon se dégage peu à peu pour le personnel de l'entreprise d'assistance au sol. Avec la reprise du trafic aérien, le personnel est déterminé avec le soutien des syndicats à pouvoir rapidement renouer avec les conditions de travail qui prévalaient avant la crise covid.

Jusque-là, c'était la CCT de crise signée par Avenir syndical et le SEV, rejoints ensuite par le ssp, et valable rétroactivement depuis le 1er juin 2021, qui était en vigueur jusqu'au 28 février. Un débrayage le 14 juillet avait conduit la direction à faire des concessions. Les discussions pour la nouvelle CCT ayant été très âpres avec la direction, ce ne sont pas moins de sept séances de négociation qui ont été nécessaires pour aboutir à cette nouvelle CCT.

### Nouvelle CCT Swissport

« Le résultat de la négociation maintient des acquis menacés par la direction qui voulait partir des contrats individuels de janvier 2021 », indique Pablo Guarino secrétaire syndical SEV en charge du dossier. Concernant la flexibilité, le nombre de *split shift* (horaires coupés par une longue pause) passe à un par mois au lieu de deux - ce qui est un progrès - avec une amplitude diminuée à 10 heures maximum. Ces deux avancées sont toutefois contrebalancées par l'introduction de *flex end/begin* (jusqu'à quatre par mois) qui flexibilisent la fin du travail. Sur l'aspect financier, pas d'augmentation, mise à part l'introduction d'un système de bonus en cas d'atteinte du budget, une sorte de participation au résultat. Pour le personnel bénéficiant des mesures compensatoires celles-ci sont diminuées et financées par le fond social, pendant

une durée supplémentaire de 20 mois.

Le résultat de la négociation a été soumis aux membres SEV-GATA qui l'ont accepté à une très forte majorité lors d'un vote par correspondance. En cas de refus se serait alors ouverte une nouvelle période de vide conventionnel, Swissport pouvant alors revenir à des conditions individuelles. Les syndicats auraient conservé la possibilité d'améliorer la situation par des mesures de lutte.

Lassé de trois ans d'incertitudes et de bataille, le personnel a donc préféré la stabilité et a plutôt tablé sur l'amélioration de la prochaine CCT avec la reprise du trafic. En cas d'amélioration des résultats de l'entreprise, des négociations s'ouvriront dès la fin de l'année 2022 pour améliorer les salaires et les conditions de travail.

### CCT Vebego

Une autre entreprise de Cointrin a fait le choix du partenariat social. SEV GATA et ssp ont conclu avec Vebego une CCT pour le personnel de l'aéroport de Genève. Cette CCT entrera en vigueur au 1er avril 2022. Vebego est une entreprise active notamment dans le nettoyage des avions. La plupart des acquis du personnel anciennement employé par ISS - qui a perdu l'appel d'offre en 2021 - sont conservés. Ces personnes se sont toutes vu offrir un contrat de travail au même taux d'activité. La grille salariale liée à l'ancienneté est toutefois désormais limitée à sept ans. Ces métiers du nettoyage, pourtant essentiels au confort des voyageurs, restent sous-valorisés et mal payés par rapport à leur pénibilité, notamment en raison des horaires irréguliers. Les nettoyeuses - la profession étant majoritairement féminine - sont souvent les premières arrivées à l'aéroport et les dernières à partir. Un horaire hebdomadaire limité au maximum à 40h, des salaires par catégories professionnelles, des améliorations dans l'assurance perte de gain en cas de maladie et accident, une indemnité pour uniforme et le congé de paternité font notamment partie des nouvelles améliorations.

Les conditions négociées sont comparative-ment meilleures que dans le reste de la branche du nettoyage. La mobilisation du personnel très présent aux assemblées et l'engagement de leurs déléguées, Josiane Rovetti pour le SEV, expliquent ce bon résultat.

SEV GATA se réjouit de ces avancées rendues possible par sa présence sur le terrain aux côtés du personnel à l'aéroport de Genève.



## POLITIQUE FISCALE

## Derniers jours pour signer le référendum contre le cadeau fiscal

**Vivian Bologna** Il y a eu un petit pépin dans notre dernier journal: en raison d'un malentendu avec notre imprimerie, la feuille de signatures contre la suppression de l'impôt anticipé sur les obligations n'a pas été encartée dans notre journal. Mais nous corrigeons le tir. Elle est jointe à cette édition. Il est bien sûr toujours possible de signer en ligne. Nous ne le dirons jamais assez, il est impératif de s'opposer à ce nouveau cadeau fiscal pour les plus fortunés. Il faut donc signer et renvoyer jusqu'au 20 mars toutes les signatures à l'adresse mentionnée.

Pour ceux et celles qui hésitent encore, voici quelques arguments.

Aujourd'hui, tout le monde paie l'impôt anticipé sur les intérêts qu'il touche. Le Parlement a décidé que les personnes fortunées qui ont les moyens de placer de l'argent dans des obligations n'auront plus à s'acquitter de l'impôt anticipé. Par contre, celles et ceux qui ont un compte d'épargne resteront soumis à cet impôt. « Une fois de plus, hauts revenus et grandes fortunes se servent sans vergogne au Parlement. Ils sont les seuls à profiter de cette réforme fiscale, alors qu'ils ont déjà bénéficié de nombreuses baisses ces dernières années », relève l'Union syndicale suisse dans sa prise de position. Cette mesure contrevient à tous les principes de justice fiscale, ainsi qu'aux prescriptions en matière fiscale figurant dans la Constitution fédérale. Et elle ouvre tout grand la porte à l'évasion fiscale pour les personnes fortunées. Car l'impôt anticipé est aus-

si une sorte d'impôt de pénalité pour aux personnes qui ne déclarent pas le rendement de leur fortune. »

Le SEV et les syndicats de l'USS s'opposent aussi à cette réforme car elle creuse un trou dans les caisses publiques. Les effets sur les finances de la Confédération et des cantons se monteraient à plusieurs centaines de millions de pertes. « Et si les taux d'intérêts remontent, cela pourrait aller jusqu'à un demi-milliard », argue l'USS.

Pour les transports publics comme pour le reste des secteurs dépendant des cantons et/ou de la Confédération, la diminution des recettes fiscales a un impact évident puisqu'il faudra bien reboucher le trou, laissant ainsi planer le risque d'une augmentation de la pression sur les entreprises de transport et par ricochet sur les employé-e-s.

Pour l'USS, la bonne solution serait pourtant assez simple: « Il n'y a nul besoin d'un impôt anticipé si les contribuables sont tenus d'annoncer correctement les revenus de leurs capitaux. L'impôt anticipé n'est qu'un « impôt de garantie » prévu pour que les détenteurs d'argent non déclaré doivent payer au moins 35% de leurs gains (la fortune n'est pas imposée). La Suisse devrait juste introduire l'échange automatique de renseignements à l'intérieur de ses frontières. Pour les banques, cet échange est déjà une réalité avec la plupart des autres pays. C'est donc plutôt une chicane administrative que de devoir faire une exception pour les résident-e-s de notre pays. »

## MOUVEMENT OUVRIER

## Hommage à l'historien Marc Vuilleumier

**SEV** L'Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier, les Archives contestataires, le Collège du travail, le Centre international de recherches sur l'anarchisme et les Éditions d'en bas organisent une soirée publique d'hommage à l'historien Marc Vuilleumier, décédé en janvier 2021, le **18 mars** dès 19h à la Salle du Faubourg (6 Terreaux-du-Temple, Genève), à l'occasion de la présentation d'un ouvrage posthume *La Suisse et la Commune de Paris, 1870-1871*.

Le lendemain **19 mars** aura lieu un colloque rappelant et prolongeant ses recherches dans les domaines de l'histoire du mouvement ouvrier et de l'histoire sociale. Cet événement est lui aussi ouvert au public et se tiendra à l'Université ouvrière de Genève dès 9h30. Plus de détails sur <http://archives-vuilleumier.ch>.

Il est recommandé de s'inscrire à la soirée, au colloque ou aux deux via ce site.



**MARC VUILLEUMIER**  
LA SUISSE  
ET LA COMMUNE DE PARIS,  
1870-1871

EDITIONS  
D'EN BAS

## HELVETIA

## S'assurer mutuellement et se prémunir globalement, cela vaut la peine

### Comment pouvons-nous nous assurer mutuellement dans notre partenariat et à quoi devons-nous penser?

« Tout dépend de la situation », pourrait-on répondre, même si cette réponse n'est pas satisfaisante. En effet, la forme du partenariat est décisive. Peu importe que l'on soit marié-e ou non ou que l'on vive en partenariat enregistré. Dans la prévoyance globale, il faut avant tout tenir compte de la situation de vie. Mais procédons dans l'ordre.

#### Couvrir les risques accident et invalidité

Il peut arriver à tout le monde de perdre son emploi, mais rares sont les personnes envisageant de ne plus pouvoir travailler du tout. Les rentes AI des premier et deuxième piliers ne couvrent qu'une partie du revenu initial. Une rente d'incapacité de gain privée est ici judicieuse.

Les mères et les pères qui ne travaillent pas ou qui travaillent à temps partiel pour s'occuper de leurs enfants devraient également s'assurer. Cette rente prend en charge la garde des enfants ou une aide ménagère en cas d'incapacité de gain. Les couples non mariés doivent verser des cotisations minimales à l'AVS pour la personne sans activité lucrative afin d'éviter des lacunes de prévoyance. Et les personnes qui travaillent moins de huit heures par semaine doivent absolument inclure la couverture accidents auprès de leur caisse-maladie afin de couvrir les accidents survenant pendant leur temps libre.

Après un cas de décès, une réduction de l'hypothèque peut s'avérer pertinente pour que le/la partenaire puisse continuer à vivre dans ses propres murs. Une assurance décès met à disposition les moyens nécessaires pour cela. Attention cependant: sans testament, les enfants reçoivent la moitié de la succession. Il convient de régler la sécurité financière du parent survivant au moyen d'un testament et d'un contrat de mariage.

A la retraite, les rentes de l'AVS et de la caisse de pension ne couvrent qu'une partie du revenu lucratif gagné par le passé. L'épargne précoce avec le pilier 3a a des incidences fiscales positives et peut compléter le



revenu de la retraite. Il faut noter que les couples mariés perçoivent au maximum 150% de la rente AVS maximale. Les couples non mariés perçoivent au maximum deux rentes entières, mais ne peuvent pas prétendre à la prestation de survivant. En ce qui concerne la caisse de pension, il convient de déclarer un partenariat suffisamment tôt. Sinon, selon les circonstances, il se peut que la rente de veuf ou de veuve ne s'applique pas.

#### Clarifier à temps les questions

Avec un mandat pour cause d'incapacité, une personne permet à sa/son partenaire de prendre des décisions à sa place si elle n'est plus en mesure de le faire. Sinon, l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) intervient automatiquement. Dans ce contexte, le mandat pour cause d'incapacité, les directives anticipées et le testament font également partie de la protection mutuelle dans un partenariat.

Un entretien de conseil en prévoyance complet et global permet de clarifier vos besoins en matière de sécurité financière. Vincenzo Di Blasi, conseiller clients membre SEV, AP Valais Romand, et ses collègues du Team de conseil SEV restent à votre entière disposition. Vous trouverez de plus amples informations sous [www.helvetia.ch/sev](http://www.helvetia.ch/sev).

En partenariat avec

**helvetia**

Votre assureur suisse

**En tant que membre SEV, tu peux participer à un cours Movendo par année aux frais du SEV.**

Movendo se réjouit de votre inscription et est à disposition pour tout complément d'information.

Tel. 031 370 00 70,  
info@movendo.ch,  
[www.movendo.ch](http://www.movendo.ch)

### Recruter des membres et renforcer le mouvement

L'utilisation appropriée de techniques d'argumentation est un avantage clé pour gagner en crédibilité et développer le mouvement syndical. Au travail ou entre amis, une communication maîtrisée sur le contenu du message comme dans sa forme maximise son effet. Cette formation centrée sur la relation interpersonnelle ciblée vous procure des outils pour recruter efficacement de nouveaux membres et renforcer le mouvement.

Je 7.4.2022 – Ve 8.4.2022, Chexbres, Hôtel Préalpina

### Argumenter avec pertinence et efficacité

Nous avons souvent des opinions bien définies sur différents sujets. Toutefois, il n'est pas simple de les faire reconnaître. Une bonne argumentation permet de mettre en avant ses idées, de les partager, de prendre sa place dans une discussion et, pourquoi pas, de devenir acteur/actrice de changements.

Ve 20.5.2022, Morges, Hôtel La Longeraie

**MOVENDO**  
Das Bildungsinstitut der Gewerkschaften

**sev**  
Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale dei trasporti

ANGLE DROIT

# Quelles sont les limites de la procuration ?



PUBLIC DOMAIN/PXNIO

Service juridique du SEV



**Maxime est très fâché contre son ami François. Il lui a donné l'autorisation d'organiser en son nom une soirée Bowling pour 15 personnes au Restaurant du «Coq D'Or», avec une limite des coûts de 30 fr. par personne. François devait le faire pour lui, afin que Maxime puisse faire une surprise à ses copains du bowling. La surprise fut très réussie. Mais l'autre surprise, ce fut lorsque Maxime reçut la facture... Car soudain les coûts étaient passés à 60 fr. par personne.**

Maxime a établi une procuration avec un mandat clair à l'attention de François. Ceci a permis à François d'agir en son nom et de procéder à la réservation. Mais il a quelque peu dépassé l'objectif fixé.

Qu'est-ce que cela signifie sur le plan juridique ? Si quelqu'un donne une procuration à une autre personne, il autorise cette dernière à effectuer un acte précis, à consulter des données précises, ou à effectuer un mandat avec un montant précis. Autre exemple : en cas d'obligation de garder le secret, on peut donner procuration à une personne pour que celle-ci octroie des renseignements. La procuration doit contenir le nom du mandant (Maxime) et du mandaté (François) et si possible une description précise de l'acte autorisé. Deux lignes suffisent si le mandant et le mandaté ainsi que l'acte autorisé sont clairement identifiables. Toutefois dans un cadre commercial, souvent les documents sont plus longs et plus complets. Dans un tel contexte, on rédige des procurations générales (pour tout ce qu'il y a à autoriser) ou des procurations détaillées. Le mandant doit alors lire avec attention le texte de la procuration. La procuration peut être révoquée à tout instant.

S'agissant d'actes du quotidien ou d'actions clairement définies, les limites de l'acte autorisé doivent être écrites très précisément dans la procuration. Mais parfois il est difficile de savoir ce qui va se passer exactement : par

exemple pour des procurations dans le cadre d'une représentation par un avocat ou pour des prestations financières. Ou bien pour l'obtention de données avec un contenu sensible, comme par exemple des actes médicaux. Une procuration peut non seulement être destinée à autoriser quelqu'un à agir au nom d'une autre personne mais elle peut aussi délier une personne d'une obligation de garder le secret.

**Procuration fondamentale**

Ainsi, sans procuration, un médecin ne peut pas donner de renseignements sur un de ses patients, ni un avocat ou une banque sur ses clients. Les assurances par exemple utilisent habituellement des procurations générales qui autorisent toutes les actions à tout moment. Selon le contrôleur de la protection des données, les procurations générales sont autorisées pour autant qu'elles soient utilisées seulement pour l'acquisition de données utiles pour effectuer les tâches attribuées, et non pas pour obtenir des informations qui pourraient s'avérer intéressantes. Pour ce qui est des procurations générales, il faut pouvoir identifier quelle question sera traitée, par qui et pour quoi. Par exemple, si un collaborateur a eu un accident, les médecins de l'entreprise ont le droit de ne prélever que les données médicales qui peuvent servir à définir l'aptitude au travail en relation avec cet accident, ils ne peuvent pas demander à consulter par exemple des dossiers sur des maladies infantiles. En règle générale, ceci est respecté. Si d'autres données sont nécessaires, le mandant doit en être informé et on devra lui demander d'établir une nouvelle procuration.

**Droits outrepassés**

Tout ceci est bien joli mais Maxime a toujours sa facture à payer. François a contracté une dette car il a dépassé les limites fixées par la procuration : il a été autorisé à organiser une soirée pour 30 fr. par personne mais n'était pas censé engendrer des coûts supplémentaires. Donc François a outrepassé ses droits, respectivement les termes de la procuration et doit ainsi supporter les excédents de frais. Les deux amis auront donc encore quelques détails à mettre au point.

## Convaincre ses collègues vaut doublement la peine



- ✚ le SEV se renforce
- ✚ le SEV peut ainsi mieux défendre tes intérêts auprès de ton employeur



**Aide le SEV à se renforcer ! Nous comptons sur toi !**



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale dei trasporti

- Tu reçois au moins 50 fr. pour chaque collègue que tu as syndiqué-e.
- Dès 3 collègues convaincu-e-s en 2022, tu entres dans le cercle des meilleurs et tu es assuré-e de recevoir des cadeaux d'une valeur d'au moins 100 francs.
- Plus tu syndiques, plus la récompense est élevée.
- Si tu parviens à entrer dans la catégorie des meilleur-e-s recruteurs-euses, tu auras droit à une belle et inoubliable surprise !

## SOUS-FÉDÉRATION PV

## Assistance judiciaire pour les retraité-e-s

**Alex Bringolf** Le 8 février 2022, la Commission de gestion a vérifié la gestion du Comité central et les comptes annuels. Les chiffres et le rapport de la CG seront présentés aux délégué-e-s le 18 mai à l'AD de Brigue. On peut toutefois déjà révéler que tout est en ordre.

L'après-midi, Roland Schwager, président central, avait convoqué la 1ère séance 2022 du Comité central. Il s'est réjoui que la séance ait lieu en présentiel et non derrière les écrans. Le CC a pris connaissance du rapport de la CG. Il a aussi noté que les conférences des sections ont lieu par zoom en raison de la pandémie.

En cas de différends avec les assurances sociales, les membres pensionnés SEV reçoivent une assistance judiciaire du syndicat. Le règlement sur cette assistance ne mentionne toutefois pas cette prestation. Notre président central a

déposé une demande au Comité SEV pour que le règlement soit complété. C'est encore un argument pour rester membre du SEV après la mise à la retraite. Roland Schwager a aussi demandé à la Reka, via le SEV, un meilleur rabais pour la Reka-Card, sachant qu'à la Coop par exemple, elle coûte six francs et que nous devons payer huit. La Reka a malheureusement refusé car nous bénéficions déjà d'un rabais.

Le portail des sections SEV est en fonction depuis janvier. Les responsables des sections ont reçu un manuel et des mots de passe, ils peuvent introduire directement des modifications et compléments pour le Service des mutations SEV. Cette collaboration ne peut qu'améliorer la qualité des données.

Egon Minikus, notre caissier central, a fait part de son retrait après l'année comptable 2022. Du-

rant de longues années, Egon a géré avec prudence les finances de la PV et il aimerait maintenant « souffler un peu ». Le CC est déjà à la recherche d'un nouveau caissier central (ou d'une caissière centrale), Egon ayant exprimé le vœu qu'il/elle provienne d'une section romande.

Le rapport annuel du président central a été envoyé aux sections, on peut le lire en ligne sur la page internet de la PV. Le référendum a été lancé contre la révision de l'AVS, entre autres à cause de l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Notre président central encourage tous les pensionnés et toutes les pensionnées à le signer. Dans les mauvaises nouvelles, nous avons dû enregistrer 111 démissions à fin 2021.

Notre page internet - sev-pv.ch/fr/pv-sev/ - jouit d'une grande popularité; grâce aux contributions des sections, elle colle toujours à l'actualité car Roland Julmy assure une mise en ligne rapide. Le CC remercie les nombreuses sections qui ont déjà publié les dates de leurs assemblées et leur programme annuel.

Roland Schwager, président central, est en vacances du 12.2 au 12.3. Hans Heule (all) et Jean-Pierre Genevay (fr) assurent la suppléance pendant cette période.

Valérie Solano, vice-présidente SEV, sera notre oratrice. Au terme de l'assemblée, un repas vous sera servi. L'ordre du jour sera affiché dans les locaux et sur la page TS Romandie [www.sev-ts.ch/fr/regions/romandie/dates](http://www.sev-ts.ch/fr/regions/romandie/dates). Tous nos membres recevront une invitation par écrit; d'autres rencontres seront prévues dans différentes régions. Prière de s'inscrire jusqu'au 31 mars auprès de notre secrétaire Sylvian Sahli : [sylvian.sahli@sev-ts.ch](mailto:sylvian.sahli@sev-ts.ch) ou 079/424 73 12

## PV VAUD

## Journée festive pour oublier la pandémie!

**PV Vaud** Pour tenter d'oublier le Covid, le comité de la PV Vaud a décidé de vous offrir une journée festive le jeudi 23 juin 2022 à Vallorbe – Auberge communale – Salle du Casino. À l'exception des frais de transport, le coût de cette journée sera pris en charge par la caisse de la section. Une participation de 30 fr. sera demandée pour les accompagnants, montant à payer, jusqu'au 15 avril sur le compte IBAN CH84 0900 0000 1001 2833 9.

Le nombre des convives est limité à 150 personnes. Programme de la journée: rendez-vous devant la gare de Vallorbe à l'arrivée du train de 10.48. Déplacement: 15 minutes à pied depuis la gare ou 5 minutes à pied pour les participants en provenance d'Yverdon arrivant avec le bus de 11h03, arrêt Vallorbe / Eterpaz pour les participants. Un transport sera organisé depuis la gare pour les personnes à mobilité réduite. 11h30 apéritif: par beau temps au bord de l'Orbe, en face du Musée du fer / par temps incertain à la Salle du Casino animé par la fanfare la Mérinette. 12h30 repas :

Auberge communale à la salle du Casino. (Menu : tomme lardée poêlée et saladine / bœuf braisé – pomme mousseline – légumes / Tiramisu aux pêches / café). Après le repas, une animation sera assurée par le chanteur et guitariste Kader. 15h30 clôture de la manifestation. Départ du train 16h10 / 17h10 ou du bus pour Yverdon, arrêt Eterpaz, 15h47.

Les Inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et sont à faire jusqu'au vendredi 15 avril 2022 par carte postale : Roland Basset – Rue de la Gare 30 – 1337 Vallorbe / par tél. ou WhatsApp au 079 223 21 08 / par courriel: [rolandbasset1956@gmail.com](mailto:rolandbasset1956@gmail.com). Pour les réservations utiles, merci de préciser votre point d'arrivée et de départ, gare ou arrêt Eterpaz.

Le comité de la PV Vaud se réjouit déjà de votre participation, dans la bonne humeur, à cette journée festive. Dispositions sanitaires: Toutes les personnes inscrites pour cette journée se conformeront aux règles sanitaires en vigueur, à ce moment-là.

## Sections

12.3

## Travaux Arc jurassien

L'assemblée générale de la section à lieu ce samedi 12 mars à 10h au restaurant du Moulin à Rebeuvelier.

14.3

## PV Genève

Nous vous invitons à participer à l'assemblée générale du lundi 14 mars 2022 à 14h30 à l'Université ouvrière de Genève. L'ordre du jour est statutaire, il faudra discuter et approuver les comptes et les divers rapports. Il y aura aussi des élections partielles. Le comité cherche toujours un vice-président. Nous devons aussi préparer la relève pour que vive votre section genevoise. Il y a sûrement des personnes intéressées. Nous devons parler de la cotisation de la section, du programme de la sortie et, s'il reste du temps, il y aura une présentation de l'avant-projet de gare souterraine à Genève. Après un tour de l'actualité syndicale, nous boirons comme de coutume le verre de l'amitié.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

16.3

## VPT TL

Nous vous invitons à participer à l'assemblée générale statutaire du mercredi 16 mars à 18h30 à la grande salle du Cazard à Lausanne, rue Pré-du-marché 15. Venez nombreuses et nombreux ! Votre comité.

16.3

## VPT-MOB

Notre assemblée générale de printemps se déroulera le 16 mars à 19h45 au Buffet de la Gare de Château-d'Oex. Les personnes non affiliées au SEV sont également les bienvenues. Nous vous y attendons nombreux et nous nous réjouissons de vous revoir.

24.3

## PV Frbourg

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale de printemps à Grolley, à l'Auberge de la Gare, à 10h. L'ordre du jour sera distribué sur place. Les diplômes d'honneur et les distinctions seront remis aux jubilaires. Nous aurons le plaisir d'accueillir Vivian Bologna, rédacteur de notre journal syndical. L'assemblée sera suivie d'un repas auquel vous êtes convié avec votre conjoint/e, la caisse de section prenant en charge les repas, les eaux minérales et le café. Le vin et les autres boissons sont à régler directement au personnel de service. Le menu proposé est composé d'un potage parmentier, d'un rôti de porc au saucisson et d'une mousse au croquant caramel. Veuillez annoncer votre participation, avec votre conjoint-e/partenaire, en précisant les noms et pré-noms au secrétaire : Jean-Louis Scherz, [jlscherz@bluewin.ch](mailto:jlscherz@bluewin.ch) ou SMS/tél au no 079 252 02 51. Dernier délai : 18 mars 2022, 12h.

29.3

## PV Neuchâtel

Assemblée générale aux Geneveys-sur-Coffrane dès 14h30 à l'Hôtel des Communes. Dès 11h30: apéro pour ceux qui le désirent. 12h15: repas à CHF 28.- : Potage ou salade grillées - légumes - dessert. Café offert. Inscriptions pour le repas jusqu'au jeudi 24 au 032 846 10 30 ou [marcel.bochud@bluewin.ch](mailto:marcel.bochud@bluewin.ch).

8.4

## TS Romandie

Tous nos membres sont cordialement invité-e-s à notre assemblée générale au restaurant Tempo à Yverdon-les-Bains, dès 18h.

14.4

## PV Valais

Assemblée générale de la SEV PV Valais 2022 à Martigny le 14 avril à 10h15. C'est avec plaisir que nous pouvons enfin tenir notre assemblée générale dans la salle communale de Martigny. Toutes les mesures sanitaires ont été supprimées. De ce fait, nous avons à nouveau la possibilité de vous offrir l'apéritif suite à l'assemblée qui sera suivi d'un succulent repas au prix imbattable de 30 fr., y compris les boissons et le café. Le comité espère une grande affluence. Inscriptions avec le talon reçu, par téléphone au 079 872 38 37 ou par email [walti.schmid@bluewin.ch](mailto:walti.schmid@bluewin.ch) au plus tard le 10 avril 2022. Des informations supplémentaires figurent sur notre Homepage [www.sev-pv.ch/wallis-valais](http://www.sev-pv.ch/wallis-valais). Votre comité

26.4

## ZPV Biel/Bienne

Notre assemblée générale aura lieu à 17h, salle de la Geno à Nidau. Thème: nouveau système salarial, présenté par Jürg Hurni. Le verre de l'amitié et un plat froid seront servis après l'assemblée. Venez nombreux; nos collègues retraité-e-s sont également les bienvenus.

## RETRAITÉ-E-S TL, MÉTRO ET VILLE DE LAUSANNE

## Heureuses retrouvailles

**Danièle Ruchonnet** 54 retraité-e-s étaient présents à l'AG du 22 février au restaurant de la Treille. Le président a été réélu à la majorité et nous souhaite la bienvenue. Après la lecture de son rapport, l'ordre du jour fut traité avec dextérité par notre président Daniel Jeanguenin. Les comptes de la caissière acceptés à l'unanimité, un membre suppléant dans la personne de Danièle Ruchonnet a été désignée pour les PV. Les sorties pour l'année, poisson à Vuisternens et visite du mu-

sée de vitraux à Romont, sortie d'été lac de St Leonard. Chasse à la Fleur de Lys. Vu la situation sanitaire les dates seront décidées ultérieurement. La séance fut levée à 10h50. La directrice des TL, Mme Patricia Solioz-Mathys et M. Rémi Dummolard responsable RH, nous ont rejoints lors de l'apéritif et ont pu déguster ainsi que 62 membres, l'excellent repas servi par la brigade du restaurant de la Treille à Prilly où régna une chaleureuse ambiance.

Gérard, Courtételle, PV Jura.

**Cuany René**; 1931; chef de district, Collombey, PV Valais.

**Freidig Anna**; 1924; Lenk im Simmental, VPT MOB.

**Grenier Marie-Louise**; 1934; Dessinatrice, Crissier, PV Vaud.

**Guenin François**; 1925; Porrentruy, PV Jura.

**Gygax Robert**; 1927; chef de section, Bussigny, PV Vaud.

**Herren Alfred**; 1933; chef de train, Neuchâtel, PV Neuchâtel.

**Leuch Lucie**; 1930; veuve de Christian, Evillard, PV Biel-Bienne.

**Murith Max**; 1925; mécanicien, Monthey, PV Valais.

**Koestinger Rose**; 1936; veuve d'Yvan, Château-d'Oex, PV Vaud.

**Pfammatter Dionys**; 1947; chef monteur/in, Brig, PV Valais.

**Rossier Léon**; 1927; cond-contrôleur pens, Lausanne, VPT TL.

**Siméon Irène**; 1927; veuve d'Eric, Ollon VD, VPT La Plaine-du-Rhône.

**Waeber Oscar**; 1928; ouvrier, Bière, VPT MBC.

## DÉCÈS

**Baechler Gérard**; 1935; chef de train, Belfaux, PV Fribourg.

**Bolz Ruth**; 1929; veuve d'Otto, Nidau, PV Biel-Bienne.

**Bucher Fritz**; 1926; Pieterlen, PV Biel-Bienne.

**Buchs Emile**; 1936; mécanicien de manoeuvre, Vallorbe, PV Vaud.

**Burkhard Werner**; 1925; Chef de train, Prilly, PV Vaud.

**Camponovo Pierre**; 1926; suppl. Inspect Gare, St-Aubin-Sauges, PV Neuchâtel.

**Comte Erica**; 1938; veuve de

## Agenda 3/22



SMOOD

# Coursiers contre l'ubérisation



Yves Sancey  
yves.sancey@sev-online.ch

**Depuis plus de trois mois de conflit, les livreurs de Smood continuent leur mobilisation contre la surexploitation. Leurs revendications ont reçu l'appui de la Chambre collective des relations de travail à Genève. Le point sur cette mobilisation avec l'avocat des grévistes Christian Dandrès.**

**Quelles sont les principales revendications des grévistes de Smood SA ?**

Les livreur-euses se battent d'abord pour leur dignité. Elles et ils réclament que l'employeur leur assure un nombre suffisant d'heures de travail. Ils souhaitent être respectés dans la planification du travail, et que l'employeur tienne compte de leurs besoins familiaux et de la nécessité de cumuler plusieurs emplois. Avec le niveau des salaires, c'est une nécessité. Or depuis septembre, Smood ne tient plus compte des vœux des livreurs pour l'organisation du travail. Les heures de travail disponibles sont « jetées en pâture » à quelques centaines de livreurs, via une application. Le premier qui clique obtient l'heure de travail et le droit d'être payé. Conséquence : les livreurs sont aux aguets tout au long de la journée et récemment encore jusqu'à une heure avancée de la nuit. Lorsque la mobilisation a commencé, les heures de travail étaient mises à

disposition dès le milieu de la nuit, sans doute dans le but que l'employeur économise des frais d'électricité pour ses serveurs informatiques.

Les livreurs demandent aussi leur internalisation et la fin du jeu entre Smood et la boîte d'intérim Simple pay, à laquelle Smood soustraite ses missions dans certains cantons, ce qui permet à l'employeur de ne pas payer tout le temps mis à disposition. Les « Simple pay » souhaitent être indemnisés pour tout le temps à disposition de l'employeur. Ce n'est pas le cas aujourd'hui : ils peuvent attendre dans la rue ou dans leur voiture pendant des heures qu'une commande leur soit attribuée.

**Quel est le rôle de Simple pay ?**

Simple pay semble être une coquille vide. Dans les faits, c'est Smood qui dirige, organise et paie. Smood est en quelques sortes la vitrine qui permet à ses dirigeants de la présenter comme un modèle. Smood répète qu'elle doit être soutenue contrairement à Uber, parce qu'elle salarie son personnel. Derrière cette façade, Simple pay tourne à plein régime et fournit les travailleurs indispensables pour que Smood puisse fonctionner. Smood parvient ainsi à imposer des conditions de travail très proches de celles d'Uber pour une part non négligeable de ses livreurs, hormis en ce qui concerne l'affiliation aux assurances sociales.

**Flexibilité à outrance, précarité, les livreurs de Smood mènent une lutte contre l'ubérisation ?**

Le modèle « Smood » va au-delà des instruments habituels utilisés par les patrons en Suisse afin d'augmenter la flexibilité du travail (comme son annualisation). Smood met à mal le cœur-même du contrat de travail : l'employeur veut s'attacher le salarié, tout en décidant seul de lui donner ou non du travail et de le payer. Ce système est encore aggravé par l'engagement de nombreux intérimaires, surtout en Suisse romande

**Où en est-on dans la lutte ?**

Après des semaines de grève, des négociations ont eu lieu devant l'autorité genevoise de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (CRCT). Malheureusement, elles se sont soldées par un échec. L'employeur refuse toute avancée sérieuse, de même que la proposition d'arbitrage faite par les syndicats. La CRCT a bien saisi les enjeux. Dans des recommandations détaillées, elle présente ce qui lui apparaît comme des conditions minimales en Suisse. Ces recommandations ne sont pas contraignantes, mais elles ont un poids politique certain puisque la CRCT est composée de représentants d'employeurs et des employés.

**Les représailles de l'employeur (licenciement, baisse des heures de travail, etc.) brisent-elles le mouvement ?**

L'employeur est à l'offensive sur tous les fronts. Il communique massivement cette fable : Smood était sur le point de conclure une CCT

avec Syndicom ; UNIA serait intervenue pour l'empêcher et aurait manipulé les salariés pour faire grève, avec l'aide de quelques meneurs peu recommandables que Smood a démasqués et licenciés. La principale menace sur la mobilisation est le fait que Smood a engagé des livreurs supplémentaires pour accroître encore la concurrence. L'entreprise peut facilement le faire avec des contrats à zéro heure, puisqu'elle ne paie que les heures qu'elle fournit.

**Les salariés d'entreprises plus classiques ou du service public doivent-ils se montrer solidaires avec cette lutte ?**

Les plateformes numériques (Airbnb, Uber, etc.) ont été présentées par le Conseil fédéral et les néo-libéraux comme des gisements de profits et une solution au chômage. Les luttes qui montrent ce que vivent les travailleurs de ces entreprises ont donc une grande portée politique. De même, ces entreprises remettent frontalement en cause des fondamentaux de la protection des salariés, comme le principe selon lequel le travailleur met sa force de travail et son temps à disposition de l'employeur contre un salaire. Ces plateformes ouvrent des brèches dans lesquelles les autres employeurs voudront s'engouffrer. La surexploitation ne se limite pas au secteur de la livraison. Des entreprises des soins à domicile fonctionnent aujourd'hui déjà sur des modèles qui ne sont pas très éloignés de celui de Smood. La solidarité de l'ensemble des salarié-e-s avec cette lutte est donc importante.



## FROZEN

Eric Roset

8 février 2022, tandis qu'un puissant anticyclone maintient un temps froid et sec depuis plusieurs semaines, sur les hauteurs du Salève en Haute-Savoie, le soleil nous illumine de ses derniers rayons. J'aperçois une flaque

d'eau devenue glace, que les pas des promeneurs ont brisée.

Cependant, deux morceaux, fragiles, se dressent et semblent résister en nous offrant les ultimes éclats de notre astre.

?

QUIZ

# Es-tu incollable?

## 1. Depuis quand Franziska Schneider a-t-elle repris la responsabilité du service juridique SEV?

- a. Elle a toujours été la responsable
- b. Depuis 2019
- c. Depuis 2022
- d. Ce sera dès 2023

## 2. Les référendaires ont récolté 100 000 signatures contre AVS 21 très rapidement. En combien de temps?

- a) En 50 jours
- b) Durant le délai imparti
- c) En moins d'un mois
- d) En 8 semaines

## 3. Les mécanicien-ne-s B100 d'Intervention ont remis une pétition signée par ... personnes.

- a) 85
- b) 129
- c) 73
- d) 110

## 4. Les livreurs de Smood sont en lutte pour leurs droits. Depuis quand?

- a) Ils viennent de débiter leur lutte
- b) Ils réfléchissent au bon timing
- c) Depuis un mois
- d) Depuis plus de trois mois

Tu peux participer en envoyant ta réponse avec la solution et tes coordonnées d'ici le **mardi 22 mars 2022**.

Par e-mail: [mystere@sev-online.ch](mailto:mystere@sev-online.ch)

Sur internet: [www.sev-online.ch/quiz](http://www.sev-online.ch/quiz)

Par carte postale: SEV, Quiz, Postfach, 3000 Bern 6

Le/la gagnant-e sera tiré-e au sort parmi les bonnes réponses et remportera **des bons d'achats de livres d'une valeur de 40 fr.**

Son nom sera publié dans le prochain numéro du journal. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

**Solution du quiz N°2 / 2022: c/b/c/a**

C'est **Hanna Salzmann**, de Grosshöchstetten, membre de la PV Bern qui remporte des bons d'achats de livres d'une valeur de 40 fr.

### SUR LES TRACES DE ...

# Mijo Maric, maître d'hôtel



Michael Spahr  
[michael.spahr@sev-online.ch](mailto:michael.spahr@sev-online.ch)

Là où d'autres sont en vacances, Mijo Maric travaille. Il est maître d'hôtel dans les wagons-restaurants des Chemins de fer rhétiques et s'occupe en particulier des hôtes du Glacier Express. Depuis bien des années, il milite au SEV et il siège au comité de la section VPT des services ferroviaires.

Il y a de l'agitation en gare de Coire, sur la voie 13. De nombreux voyageurs montent à bord du Glacier Express, le train panoramique légendaire qui relie dans les deux sens St-Moritz à Zermatt. Mijo Maric se trouve là, au milieu d'eux, et il explique aux touristes où se trouve leur voiture. Il grimpe ensuite au wagon-restaurant où ses collègues et lui vont s'activer à fond pour tout préparer pour le confort des clients. Il y a justement un groupe de retraité-e-s qui est annoncé et qui ne va que jusqu'à Andermatt. Il va falloir leur servir un menu avec entrée, plat et dessert en relativement peu de temps. Mijo Maric va devoir s'assurer que tout joue.

Notre collègue est né à Slavonski Brod, à la frontière entre la Croatie et la Bosnie, une ville qui faisait alors encore partie de la Yougoslavie. Il a fait son apprentissage de garçon de café dans un restaurant international de la capitale croate, Zagreb. Le client d'un hôtel lui a raconté qu'il y avait beaucoup de possibilités de trouver du travail aux Grisons dans la gastronomie. Il a décidé alors de se lancer, est arrivé en Suisse et ça a marché: «J'ai atterri par hasard au Buffet de la gare de Coire et j'y suis resté vingt ans.» Ses deux fils, adultes maintenant, ont grandi à Coire. Lorsque les CFF ont renoncé à l'exploitation du Buffet de la gare, il s'est cherché un nouveau job. Cela fait maintenant 14 ans qu'il travaille dans les wagons-restaurants des Chemins de fer rhétiques (RhB). Il est à bord du Glacier Express environ une fois par semaine et parcourt la chaîne des Alpes grisonnes, uranaises et valaisannes.

### En route avec Mr Bean

La ligne de Coire à Andermatt est une rude montée. Le Panorama-Express, exploité en commun par les RhB et le MGB (Matterhorn-Gotthard-Bahn) doit vaincre une différence d'altitude de près de 1500 mètres. Il y a des passagers du monde entier dans ce train. On parle chinois, anglais, japonais, français ou schwyzerdütsch. Mijo Maric essaie de discuter avec les hôtes dans toutes les langues possibles: «Quand je dis quelques mots en japonais, les gens d'Extrême-Orient se sentent tout de suite à l'aise. J'ai

eu une fois un ministre japonais et ses gardes du corps à bord. Il m'a dit son plaisir que je l'aie servi dans sa langue. Actuellement j'apprends encore le chinois à l'Ecole-Club Migros.» Il a compté d'autres personnalités connues parmi ses clients. Mijo Maric raconte en riant sa rencontre avec l'acteur et comique britannique Rowan Atkinson: «Mr Bean est très correct mais il n'est pas aussi drôle que dans ses films.»

A côté du Glacier Express, Mijo Maric travaille aussi comme maître d'hôtel dans d'autres trains des RhB, par exemple sur le Gourmino, le wagon-restaurant historique de la ligne de l'Albula. Le domaine de la gastronomie ferroviaire connaît souvent des bouleversements. C'est pourquoi il est important que le personnel soit organisé syndicalement. «Grâce au syndicat, nous avons accompli beaucoup de choses», raconte Mijo Maric, «Nous avons par exemple obtenu que la Loi sur la durée du travail soit respectée aussi pour nos métiers, que nous ayons suffisamment de jours de repos et que nos heures supplémentaires soient compensées.» Depuis bien des années, il milite activement et il représente les employés de Panoramic Gourmet SA au comité de la section VPT Services ferroviaires. Il dit à chaque nouvelle employée ou nouvel employé qu'il recrute pour le SEV: «Ce n'est qu'ensemble que nous sommes forts.»

### Des performances logistiques

C'est une équipe rompue aux exigences qui sert les hôtes du Glacier Express. A bord de ce train réputé comme «le rapide le plus lent du monde», le personnel ne doit pas mettre les deux pieds dans le même soulier. Les balancements de ce train au parcours montagneux sont bien connus. Aucun problème pour Mijo Maric qui verse à un client de la williamine dans un petit verre à liqueur en tenant la bouteille 50 cm au-dessus. Pas une goutte ne tombe à côté. Les clients sont admiratifs. «Le plus beau dans mon métier, c'est de travailler là où les autres sont en vacances.» En règle générale, les gens à qui il a affaire sont très détendus. De temps à autre, il y en a bien l'un ou l'autre qui fait des histoires parce qu'il y a quelque chose qui ne lui plaît pas; mais heureusement que cela arrive rarement. Effectivement, le magnifique paysage de neige est un ensorcellement qui calme les plus mal embouchés.

Mijo Maric termine son service à Andermatt. Sa modestie l'empêche de faire remarquer quelle performance logistique il a réalisé avec son équipe. Il est heureux car il sait que la semaine prochaine déjà, il pourra exercer à nouveau ses talents sur l'un des plus beaux trajets ferroviaires du pays.

## «ADULTES...»

Micha Dalcol

